

# Aide pour l'acquisition de véhicules électriques hydrogène

## REGION NORMANDIE

### Présentation du dispositif

L'aide pour l'acquisition de véhicules électriques hydrogène dans le cadre du programme EAS-HyMob a pour objectif :

- d'aider les entreprises et collectivités qui souhaitent optimiser ou renouveler leur flotte par l'acquisition de véhicules propres.
- d'acquérir des véhicules électriques hydrogène neufs de tourisme ou utilitaire léger.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les collectivités territoriales ou leurs groupements,
- les établissements Publics Administratifs des collectivités (SDIS, CCAS, etc.),
- les entreprises : TPE, PME, ETI,
- associations à vocations économique, culturelle, sportive ou environnementale,
- établissements privés de recherche ou établissements d'enseignement supérieur,
- syndicats professionnels à vocation économique.

#### Pour quel projet ?

##### Dépenses concernées

Cette aide concerne :

- les véhicules à prolongateur d'autonomie pour lesquels la source de production électrique est mixte, assurée à la fois par des batteries et une pile à combustible,
- les véhicules tout hydrogène pour lesquels l'alimentation électrique est exclusivement d'origine hydrogène.

Le nombre total de véhicules aidés par station est limité à :

- 20 véhicules pour les stations hydrogène de 20 kg/j,
- 32 véhicules pour les stations hydrogène de 50 kg/j.

#### Quelles sont les particularités ?

##### Dépenses inéligibles

Ne sont pas éligibles : véhicules acquis en leasing.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention est d'un montant forfaitaire de 10 000 € par véhicule dans la limite de 5 véhicules par bénéficiaire.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme

Le dossier de demande de subvention sera envoyé au service responsable en deux exemplaires.

### Éléments à prévoir

Le dossier de demande doit comprendre :

- un formulaire de demande d'aide,
- un devis signé du fournisseur de véhicule(s) datant de moins de 3 mois,
- un relevé d'Identité Bancaire (RIB),

---

## Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
  - › Aides soumises au règlement
  - › Règle de minimis

---

## Organisme

### REGION NORMANDIE

- **Site de Caen**  
Place Reine Mathilde  
CS 50523  
14035 CAEN Cedex 1

